REPUBLIQUE FRANÇAISE



Rapport du Président à la Séance Plénière

Séance du 27 janvier 2022

Rapport n° 22SP-113

Commission(s) Commission Finances du 24 janvier 2022

Objet Budget Primitif 2022

Après deux ans d'une crise sanitaire qui touche tous les champs de notre vie et dont les ressorts empêchent quasiment toute prévisibilité, la Région Grand Est peut se prévaloir d'aborder 2022 avec des fondamentaux budgétaires renforcés : notre résultat et notre taux d'épargne brut prévisionnels seraient en amélioration à fin 2021, de même que notre durée de désendettement qui passerait de 5,9 années fin 2020 à 5. Fait notable, ces chiffres témoignent d'une dynamique relativement meilleure que celle de plusieurs autres régions : dans son rapport récent sur les finances publiques locales, la Cour des comptes indique que « Dans l'ensemble, les régions ont vu leur situation financière se dégrader », et que « Après plusieurs années d'amélioration, la capacité de désendettement globale des régions s'est ainsi dégradée, passant de 4,35 ans à 6,05 ans ».

En dépit de ce socle solide, des variables fortes ont dû être intégrées à notre préparation budgétaire. Le 13 octobre dernier, plusieurs analystes du Fonds Monétaire International titraient : « La politique budgétaire face à un monde plein d'incertitudes ». A la même période, mais plus proche de nous, la Banque postale s'interrogeait également : « Quel maintien des investissements en 2022, dans un contexte d'incertitudes sur la sécurisation des marges de manœuvre financières ? ». En effet, 2022 ne sera pas l'année du retour à la normalité. Il est probable que la crise sanitaire perturbe encore un peu nos vies professionnelles et sociales au gré de nouveaux variants, fragilisant ainsi nos ressources et exigeant dans le même temps des interventions de soutiens aux acteurs du territoire ; le COVID-19 laissera une empreinte durable sur nos finances publiques. Dans ce climat où la pandémie semble toutefois en voie d'être maîtrisée, deux autres incertitudes s'imposent.

D'une part, l'inflation suscite de grandes d'inquiétudes ; au-delà des conséquences sur nos propres dépenses de fonctionnement (l'INSEE table sur une stabilisation du prix du pétrole mais sur la poursuite de la hausse pour les produits manufacturés), c'est à une éventuelle remontée des taux qu'il faut être vigilant, même si notre collectivité mène une stratégie d'emprunt performante (le taux moyen de l'encours de notre dette après opérations de couverture est de 1,80% au 1er janvier 2021, en baisse de 0,16 point sur un an). D'autre part, les échéances électorales nationales apporteront, naturellement, leur lot de ralentissements dans l'action publique puis de questionnements sur la participation des collectivités au redressement des comptes publics. S'ajoute enfin une incertitude structurelle ; l'amélioration des ressources sur laquelle s'appuie la proposition budgétaire 2022 doit être considérée avec prudence tant elle repose sur un levier que nous ne maîtrisons pas : en représentant à lui-seul 48%, le reversement de TVA est aujourd'hui la 1ère ressource de notre budget.

Tiraillé côté recettes, l'exercice budgétaire 2022 devrait également l'être côté dépenses : pour répondre aux transitions environnementale, numérique, économique et sanitaire, **les besoins n'ont jamais été aussi forts**, imposant de mener de front un soutien pour supporter leurs effets actuels et des investissements pour tirer parti des évolutions qu'elles apportent.

Dans cet environnement incertain, il est plus que jamais **impératif de suivre une stratégie. Pour 2022 et au-delà, celle de la Région repose sur deux piliers** : soutenir les territoires du Grand Est et leurs habitants dans leur appropriation de l'inéluctable transition environnementale afin d'éviter le creusement des inégalités inhérentes, et accompagner le tissu économique dans ses mutations numériques et industrielles afin de l'aider à se projeter dans l'avenir.

La transition environnementale est là ; il ne s'agit plus de l'anticiper, mais d'en soulager les impacts et de transformer ses contraintes en moteurs du changement. C'est le sens de l'investissement massif que la Région poursuivra en 2022 dans la sobriété énergétique des bâtiments (priorité donnée à la rénovation thermique des logements, aux côtés du plan Lycées verts) qui contribuera à de moindres coûts du quotidien pour les habitants. La décarbonation des mobilités – secteur très émetteur – mobilisera plusieurs centaines de millions d'euros au bénéfice d'un environnement plus sain à effet immédiat ; couplé à un renforcement de l'intermodalité (élaboration du premier plan vélo régional en 2022, inédit hors lle-de-France), elle améliorera le service rendu donc son utilisation par les habitants. Enfin, la Région accompagnera les mutations environnementales des filières économiques, telles les filières agricoles et forestière qui y gagneront en qualité et pérennisation, ou encore le tourisme qui pourra en faire un facteur de différenciation.

Les filières économiques de notre territoire doivent, d'ailleurs, faire face à d'autres transitions, numérique et industrielle notamment. Leur proposer un soutien abordant l'ensemble des transitions de manière systémique est le second pilier de la stratégie régionale, incarné par les récentes conclusions du Business Act #2. Plan en faveur des motorisations à faibles émissions (cible : 100 sous-traitants accompagnés), dispositif d'aide à la modernisation des chaînes de production, doublement du nombre d'entreprises encouragées dans leur transformation digitale et numérique (1600 en 2022 contre 800 en 2021), déploiement du grand plan régional Emploi Compétence en particulier tourné vers les métiers en tension : la Région adapte son action aux besoins du territoire pour apporter des réponses efficaces aux entreprises et aux personnes en recherche de reconversion ou d'emploi.

Ces deux axes stratégiques partagent une priorité transversale : une préoccupation constante de proximité qui trouvera un nouvel élan en 2022 via une territorialisation accrue de l'action régionale appuyée sur les Maisons de région ; c'est le gage de la cohésion de nos territoires.

Le projet de budget primitif 2022 qui vient décliner ces priorités se distingue par quelques particularités : dispositifs innovants et engagements remarquables. Au premier rang, il faut bien sûr citer la forme, non pour elle-même mais parce qu'elle constitue la première pierre d'un ensemble d'outils concrets permettant de guider notre action et de mesurer nos progrès : la budgétisation environnementale marque l'ambition de faire du Grand Est une région exemplaire face aux défis climatiques et environnementaux. Basé sur une méthodologie nationale déclinée avec plusieurs partenaires, l'exercice d'évaluation « climat » est mené pour la première fois, et 2022 permettra déjà d'en améliorer l'application car l'objectif est bien sûr de réduire la part des dépenses indéfinies et, in fine, de celles défavorables. Sans attendre la pleine maturité de cette lecture climatique, l'engagement du travail sur les grilles « biodiversité » et « responsabilité sociale » dès cette année marquera notre volonté de placer la Région Grand Est à l'avant-garde des initiatives de la plupart des collectivités et démontrera son sens des responsabilités et son attachement à la transparence et au partage des informations.

2022 sera également marquée par le déploiement d'outils d'intervention originaux : mise en place de la SPL Grand Est Mobilités qui permettra de gérer la compétence selon des règles davantage en adéquation avec les durées de vies des infrastructures et matériels : création d'une société d'investissement dans les énergies renouvelables : constitution d'une foncière pour apporter un soutien plus adéquat aux projets touristiques et culturels grâce à une capacité d'investissement de 50 millions d'euros ; lancement de l'ambitieux programme LIFE Biodiv'Est qui déclinera sur sa durée 15 millions d'euros d'aides ; inscription exceptionnelle de quelque 620 millions d'euros d'autorisations de programme et d'engagement sur le budget des fonds européens pour mener de front la finalisation de la relance avec REACT-EU et le démarrage attendu de la programmation 2021-2027. En matière de santé, aussi, notre action prendra le virage de l'innovation avec l'expérimentation du dispositif « Hôpital 4.0 » consistant en l'accompagnement des professionnels de cinq hôpitaux vers un recentrage sur leur cœur de métier grâce aux apports d'expertises digitales, organisationnelles et robotiques. Au printemps prochain, notre plan forêt viendra proposer une stratégie forestière renouvelée fondée sur une approche globale de la valorisation de cette ressource.

Enfin, quelques lignes fortes jalonnent ce nouvel exercice. Du côté des mobilités, 5,6 millions d'euros supplémentaires viennent financer un saut d'offre se traduisant par un développement de plus de 5% par rapport à 2021 avec notamment la réouverture de la ligne Epinal – Saint-Dié des Vosges et des développements sur la ligne Charleville – Givet. L'accompagnement de la relance en proximité se poursuit également en 2022 qui verra se concrétiser massivement les moyens du dispositif « Relance rurale » : au total, plus de 15 millions d'euros au bénéfice de 1250 projets portés par des communes de moins de 500 habitants. En cohérence avec le programme porté l'an dernier devant les habitants du Grand Est, le budget de la culture se voit stabilisé en fonctionnement et présente une hausse remarquable de 20% en investissement. Revendication forte de notre région, la filière des biocarburants durables bénéficiera d'un soutien régional de 10 millions d'euros en 2022, dans le cadre d'un contrat pluriannuel 2021-2025. Notre engagement européen imprime également sa marque sur ce budget avec, notamment, la participation aux trois fonds (Démocratie / Culture / Recherche et innovation) mis en place dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne ».

C'est en maintenant sa dynamique de solidité financière autour de la préservation d'un haut niveau d'autofinancement que ces ambitions en matière d'investissements régionaux (niveau record : 1,43 milliard d'euros) seront rendues possibles en 2022. La conservation d'une épargne brute conforme à la trajectoire présentée dans les orientations budgétaires nécessite donc une approche vertueuse des dépenses de gestion : maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors secteurs réservés : -2.6%), gestion active de la dette pour limiter l'augmentation des frais financiers mais aussi développement de l'évaluation des actions régionales pour adapter les dispositifs et interventions de la Région au plus près des besoins avec le souci constant de leur efficience. C'est à cette condition que la Région pourra développer de nouvelles politiques, avec une plus forte lisibilité pour les usagers et une maîtrise pérenne des dépenses (autofinancement en progression : en approche budget primitif, 16% contre 14,6% au BP 2021 ; durée de désendettement améliorée : 7,5 ans contre 8,2 ans l'an dernier). Dans ces conditions, l'accroissement de l'endettement régional en 2022 est tout relatif ; manifestement soutenable selon les ratios prudentiels, il répond aux enjeux de notre temps et de notre territoire et la collectivité se donne les moyens de le maîtriser. A ce titre, il faut noter le bon accueil reçu par les derniers appels à l'emprunt lancés par la Région en 2021. Les conditions obtenues sont restées parmi les mieux-disantes négociées par l'ensemble de la strate régionale (pour un volume de 100 millions d'euros, le taux moyen s'est établi à 0,7% à taux fixe). La confiance est là.

* * *

Il vous est proposé:

- d'arrêter le montant du budget à :

DEPENSES REELLES ET D'ORDRE					RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
Chapitre	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiment en investissement	Crédits de paiment en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930	37 732 800	9 391 615	20 641 307	161 388 659	815 340	9 776 484
901 / 931	26 925 000	339 999 150	30 102 500	471 245 641	10 601 500	236 462 646
902 / 932	314 015 000	100 442 500	288 428 103	363 873 100	74 517 000	19 745 888
903 / 933	58 412 300	60 614 500	45 763 933	56 941 240	1 500 000	650 000
904 / 934	10 000 000	1 000 000	6 750 000	1 000 000		
905 / 935	128 300 000	3 400 000	109 600 000	4 025 000	64 500 000	1 260 000
906 / 936	554 539 075	182 739 801	289 253 741	61 961 312	289 253 741	61 961 312
907 / 937	49 920 735	31 985 412	36 345 000	18 363 241	2 601 800	6 773 290
908 / 938	182 304 757	546 331 844	255 947 723	757 013 883	22 000	33 431 676
909 / 939	220 776 635	73 596 597	135 096 077	75 470 545	7 661 531	105 000
922	-				60 300 000	
923	-		211 953 696		517 841 023	
925			310 000 000		310 000 000	
926			661 000 000		700 000 000	
940		ı		80 881 998		71 277 550
941						1 902 518 000
942						158 445 600
943		•		48 760 000		600 000
944		-		2 079 182		
945		-		1 145 500		
946				700 000 000		661 000 000
950	20 000 000					
951					359 858 145	
952		40 000 000				
953				359 858 145		
954					1 410 000	
TOTAL	1 602 926 302	1 389 501 419	2 400 882 080	3 164 007 446	2 400 882 080	3 164 007 446

- d'approuver le document comptable et ses annexes ;
- **d'arrêter** l'ouverture des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, tels que présentés dans le document budgétaire ;
- **de procéder** aux affectations des autorisations de programme et des autorisations d'engagement conformément à l'annexe ;
- **de donner** délégation à la commission permanente pour affecter les autorisations de programme à des opérations d'investissement et les autorisations d'engagement à des opérations de fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions pluriannuelles de financement avec les établissements financiers, notamment avec la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts, dans le cadre de la réalisation des investissements régionaux. La mobilisation ou la consolidation des contrats d'emprunt annuels ou pluriannuels est limitée annuellement au montant d'emprunt inscrit au budget;

- **d'opter**, selon le principe de permanence des méthodes, pour le mécanisme de mise en réserve annuelle de l'emprunt obligataire groupe référencé 1.12.06 à hauteur de 2 470 000 euros ;
- d'octroyer la Garantie de la Région Grand Est dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la Région Grand Est est autorisée à souscrire pendant l'année 2022,
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Région Grand Est pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
 - la Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, la Région Grand Est s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par le Président de la Région Grand Est au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;
- d'autoriser le Président de la Région Grand Est ou son représentant, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Région Grand Est, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie :
- **d'autoriser** le Président de la Région Grand Est à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'attribuer un montant de subvention de 86 000 € imputé sur le chapitre 930 pour l'année 2022 à l'association de prévoyance et de solidarité des anciens conseillers régionaux d'Alsace conformément aux dispositions de l'article L.4135-25 du CGCT et d'autoriser le Président du conseil régional à signer la convention correspondante jointe en annexe;
- d'autoriser le Président à pourvoir les emplois vacants par la voie du recrutement d'agents titulaires ou par voie contractuelle compte tenu de la spécificité de certains emplois ou en cas d'échec de la recherche d'agents titulaires et à signer les contrats d'engagement du personnel ;
- d'autoriser le Président à passer tous contrats et conventions relatifs à la gestion du personnel ;
- **d'attribuer** un montant de subvention de 800 000 € à l'Amicale du personnel Grand Est et d'autoriser le Président à signer la convention telle que jointe en annexe,

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour l'année 2022 et d'approuver le versement de la cotisation au CNAS aux conditions fixées par la convention d'adhésion conclue en 2019. Le montant prévisionnel est estimé à 1 615 090 € et sera prélevé sur les chapitres 930, 931, 932, 933, 937 et 938 ;
- de fixer les couts horaires moyens bruts chargés suivants pour les agents d'une Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels (EMOP) et d'appliquer ce coût au calcul des travaux en régie effectués dans les établissements en 2022 : 24,64€/h pour un poste coté G1, 28,62€/h pour un poste coté E1 et 37,02€/h poste pour un coté E2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil régional

Jean ROTTNER